

Image not found or type unknown



bornage suite litige avec commune

Par **AYE 55**, le **30/03/2009** à **12:05**

ayant demande a 1 geometre expert de me faire 1devis afin de delimitter mon terrain avec suis de la commune et donner 1exemplaire au maire en lui demandant de participer pour moitie au frais engager sachant que le terrain communal n as pas de bornage et qu il sont dans l incapacite de me dire ou ais leur limite ont il le droit de refuser ma demande de participer au frais je vous remercie d avance urgent